



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et espace : personnel

Question écrite n° 49978

Texte de la question

M Jean Ueberschlag attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur la situation des ingénieurs des travaux publics de l'État dont le statut est devenu inadapté à leurs niveaux de recrutement et de responsabilité. Il lui demande de prendre toutes mesures afin de faire aboutir la réforme de leurs conditions statutaires.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet de réforme statutaire du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État, issu d'un long travail mené en concertation avec les organisations syndicales représentatives, a été transmis aux ministres du budget et de la fonction publique en novembre 1990. Ce projet prévoit notamment la revalorisation indiciaire du premier niveau de grade et la création d'un troisième niveau de grade justifié au regard des responsabilités de direction et des fonctions de haute technicité exercées par les ingénieurs en chef. Ce projet de réforme ne se coule pas exactement dans le cadre du protocole fonction publique, notamment au regard de l'échéancier arrêté. Le travail interministeriel se poursuit. Il s'agit de pouvoir assurer que les modalités d'application du protocole de la fonction publique permettront de prendre en compte, dans le respect du calendrier arrêté, la spécificité des corps techniques de l'équipement.

Données clés

Auteur : [M. Ueberschlag Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49978

Rubrique : Ministères et secrétariats d'État

Ministère interrogé : équipement, logement, du transport et espace

Ministère attributaire : équipement, logement, du transport et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4594